



boumboumtralala

MAISON D'ÉDITION

asbl

avenue des coteaux 57

4030 LIÈGE

0498 78 19 44

CONTRAT D'EXCLUSIVITÉ

Entre

Boumboumtralala asbl, maison d'édition ayant son siège social avenue des coteaux, 57 à 4030 Liège (Belgique), représenté par son président, James . . . , soussigné de première part, ci-après désigné comme l'éditeur,

et Monsieur/Madame xxxxxxxx ayant droit, soussigné(e) de seconde part comme « l'ayant droit », domicilié(e) xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx à xxxxxxxxxxxxxxxx

Il a été convenu ce qui quit :

L'ayant droit cède à l'éditeur le droit exclusif d'imprimer, de publier, de reproduire, de diffuser par tous les moyens y compris audiovisuels et informatiques, et de vendre l'ouvrage intitulé :

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

de Monsieur/Madame xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Cette cession est irrévocable. Cependant, après épuisement du stock, les parties pourront, si elles le désirent de commun accord, modifier les termes du présent contrat, voire même le résilier.

L'éditeur s'engage à assurer une exploitation permanente et une diffusion commerciale conformes aux usages.

Les droits d'ayant droit consistent à recevoir chacun 10 exemplaires. Les ouvrages remis à l'auteur qui, en valeur, excéderont leurs droits seront facturés à concurrence du prix catalogue avec une remise de 30 % (trente pour cent).

Cluses particulières

L'ouvrage paraîtra dans le courant de l'année xxxx et sera tiré à un premier tirage de 100 exemplaires. Il contiendra des illustrations de l'artiste xxxxxxxx qui recevra 10 exemplaires.

Une épreuve sera soumise à l'ayant droit (généralement sous forme de pdf informatique) pour le bon à tirer.

Fait et signé en deux exemplaires, chaque partie soussignée reconnaissant avoir reçu le sien, à Liège, le
xxxxx xxxxx xxxxxx.

L'éditeur,

L'ayant droit,